

BALARUC

LES BAINS

source d'énergies

N° 22/CA/05/10

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 20 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt mai, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

**Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ,
M. DORLEANS, M. MERIEAU,**

Absent(es) : M. CALAS, M. LARY, Mme DUMAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Angel FERNANDEZ

Objet n° 1 : Accord-cadre à bons de commande de fournitures et de services sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Entretien des espaces verts du camping Pech D'Ay et de l'Aire des Bains » du Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains : Approbation et autorisation de signature du marché.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2222-22 et L.2122-23

Vu les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 21/CD/11/24 en date du 26 novembre 2021 portant sur la transformation de l'EPIC « Office du Tourisme » en EPIC « Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains » à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 22/CA/01/02 en date du 13 janvier 2022, nommant Madame L. LACAZE-OLIVER Directrice de l'EPIC- Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains,

Vu l'offre de l'entreprise SERPE dont le siège social est situé : ZA La Cigalière-130 Allée du Mistral- 84 250 LE THOR

Considérant l'importance de mettre en place une prestation de qualité pour l'entretien des espaces verts du camping Pech D'Ay et de l'Aire des Bains

Considérant la procédure de mise en concurrence en date du 14/02/2022 pour un accord cadre à bons de commande passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application du Code de la Commande Publique

Considérant le rapport d'analyse des offres et la décision de la commission MAPA du 12 avril 2022.

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Première Ville thermale de France, Balaruc-les-Bains accueille plus de 52 000 curistes annuellement, dont une partie fait le choix de s'installer dans les campings municipaux.

A ce titre et dans un souci perpétuel de bon accueil en lien avec un environnement soigné et sécuritaire, le Service des Campings de la ville de Balaruc les Bains souhaite mettre en place une prestation de qualité concernant l'entretien des espaces verts au sein des deux sites, Aire des Bains et Pech D'Ay.

C'est pourquoi le pouvoir adjudicateur a souhaité passer un accord-cadre à bons de commande de fournitures courantes et de services portant sur l'entretien des espaces verts du camping Pech D'Ay et de l'Aire des Bains.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le prestataire s'engage à assurer le service suivant :

- La mise à disposition du personnel, des véhicules et du matériel nécessaires à l'exécution des travaux et prestations.
- L'installation et le repliement du chantier.
- L'exécution des travaux et prestations nécessaires à l'entretien des espaces verts.
- Le nettoyage des lieux d'intervention.
- La collecte, le tri et le transport des déchets divers et des déchets produits par l'exécution des prestations ci-dessous jusqu'au lieu de stockage ou de traitement et de valorisation.

Les prestations :

- La tonte des espaces engazonnés(prairies).
- La taille des haies et arbustes.
- Le désherbage/débroussaillage mécanique et manuel des allées et surfaces non plantées (aires de jeux, cheminements, etc.....).
- Le ramassage des feuilles mortes.

Périodes d'ouverture des deux sites (A titre indicatif) :

- Camping de Pech d'ay, du 15 mars au 15 octobre.
- Aire des Bains, ouverture toute l'année

Le descriptif complet est précisé dans le cahier des charges du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Service des Campings de la Ville de Balaruc les Bains a donc recherché pour sa clientèle au sein des deux sites un prestataire afin d'assurer l'entretien des espaces verts.

Compte tenu de la nature du service faisant l'objet de l'accord-cadre à bons de commande, et en application du Code de la commande publique, la procédure lancée pour le marché de fournitures courantes et de services afin d'assurer l'entretien des espaces verts du camping municipal PECH D'AY et de l'Aire Des Bains de Balaruc-les-Bains est celle de la procédure adaptée ouverte prévue à l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché est conclu à prix unitaire, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Il prendra effet à compter de la date de notification du marché au titulaire.

Le maximum en valeur pour la durée totale de l'accord-cadre à bons de commande est de **200 000€ HT**

Concernant les conditions de consultation, il est proposé pour apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, des critères notés sur 20 et pondérés comme énoncés ci-dessous

<i>1. PRIX DES PRESTATIONS</i>	40 %
<i>2. DUREE D'EXECUTION</i>	20 %
<i>3. VALEUR TECHNIQUE</i>	40 %
<i>3.1 Moyens mis en œuvre</i>	25 %
<i>3.2 Mesures de prévention des risques et nuisances pour les usagers des sites</i>	15 %

Dans le dossier de consultation aux entreprises, il a été en outre demandé aux candidats de fournir, à l'appui de leur offre, un cadre technique de réponse dans lequel le candidat décrit les moyens spécifiquement dédiés à l'exécution de la mission (humains et techniques), la méthodologie, la gestion des déchets et la durée des travaux par site.

Un avis de publicité a été envoyé via le site internet de la ville de Balaruc-les-Bains, le dossier de consultation est également disponible sur la plate-forme de dématérialisation utilisé par l'office du tourisme à l'adresse suivante :

<http://www.ville-balaruc-les-bains.com/liste-marches-publics.htm>.

L'avis de publicité a été diffusé via la plateforme de dématérialisation AWS le 14 février 2022.

La date limite de retour des plis étant fixée le vendredi 11 mars à 13h00, le nombre d'offres reçues dans le délai est de 9, aucune offre n'a été reçue hors délai.

Le candidat le mieux-disant est donc : L'entreprise SERPE, domiciliée 130, allée du Mistral - 84250 LE-THOR. L'agence qui exécutera les prestations est située à SAINT-AUNES.

Cette offre correspond aux critères et besoins du Service des Campings Municipaux de La Ville de Balaruc les Bains.

Compte tenu de ces éléments, M. Le Président demande au Conseil D'Administration :

- **D'approuver** les termes de la consultation « **Entretien des espaces verts** » du Camping Pech D'Ay et de l'Aire des Bains de la Ville Balaruc-Les-Bains » et du choix du candidat le mieux-disant.
- **D'autoriser** Madame La Directrice de l'EPIC Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains à signer tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du Marché avec l'entreprise citée ci-après :

SERPE : maximum en valeur : 200 000€ HT

- **D'autoriser** Madame La Directrice de l'EPIC Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains à signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de la valeur initiale du marché de plus de 5%.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** les termes de la consultation « **Entretien des espaces verts** » du Camping Pech D'Ay et de l'Aire des Bains de la Ville Balaruc-Les-Bains » et du choix du candidat le mieux-disant.
- **Autorise** Madame La Directrice de l'EPIC Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains à signer tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du Marché avec l'entreprise citée ci-après :

SERPE : maximum en valeur : 200 000€ HT

- Autorise Madame La Directrice de l'EPIC Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains à signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de la valeur initiale du marché de plus de 5%.
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 23 mai 2022
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 20 mai 2022
Le Président, Gérard CANOVAS

